



BRILL

Review: [untitled]

Author(s): Paul Pelliot

Source: *T'oung Pao*, Second Series, Vol. 27, No. 1 (1930), pp. 68-91

Published by: [BRILL](#)

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/4526915>

Accessed: 03/02/2011 11:15

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of JSTOR's Terms and Conditions of Use, available at <http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp>. JSTOR's Terms and Conditions of Use provides, in part, that unless you have obtained prior permission, you may not download an entire issue of a journal or multiple copies of articles, and you may use content in the JSTOR archive only for your personal, non-commercial use.

Please contact the publisher regarding any further use of this work. Publisher contact information may be obtained at <http://www.jstor.org/action/showPublisher?publisherCode=bap>.

Each copy of any part of a JSTOR transmission must contain the same copyright notice that appears on the screen or printed page of such transmission.

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.



BRILL is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *T'oung Pao*.

<http://www.jstor.org>

Frühling und Herbst des Lü Bu We, aus dem chinesischen verdeutsch und erläutert von Richard WILHELM, Iena, E. Diederichs, 1928, in-8, XIII + 542 pages; relié toile, RM. 15.

M. R. WILHELM, qui avait déjà publié chez le même éditeur des versions nouvelles du *Yi king*, du *Louen yu*, de *Mencius*, du *Tao-tö king*, de *Tchouang-tseu* et de *Lie-tseu*, s'attaque cette fois à un ouvrage qui n'avait encore jamais passé dans une langue européenne, le 呂氏春秋 *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*, ou "Annales du sieur Lu", qui est considéré comme l'œuvre de 呂不韋 Lu Pou-wei. On ne peut qu'être reconnaissant à M. W. de son zèle à doter la sinologie allemande de traductions qui sont en général correctes et, dans la mesure où un étranger peut se permettre une appréciation en pareille matière, me semblent écrites en un allemand excellent et en tout cas très clair. Mais par ailleurs je dois bien ajouter que ces publications ne me paraissent pas établies de manière à assurer le maximum de profit aux recherches sinologiques. Trop de problèmes importants sont passés entièrement sous silence; ceux que M. W. aborde ne sont qu'effleurés. Sans doute M. W. ne cherche pas à faire une œuvre d'érudition minutieuse qu'il ne pourrait mener à bien si vite, et il s'adresse à l'ensemble du public allemand lettré plus encore peut-être qu'aux spécialistes. Mais les uns comme les autres auraient profit, je crois, à une présentation moins superficielle. Il ne peut s'agir, dans le présent compte rendu, de tenter une étude d'ensemble sur le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*; je voudrais cependant, en partant de la traduction de M. W., formuler quelques remarques sur l'auteur et sur l'œuvre.

M. W. a étudié successivement, dans son Introduction, la vie de Lu Pou-wei (pp. I—VI) et l'histoire de son œuvre (pp. VI—XIII). La biographie est traduite du commentateur 高誘 Kao Yeou¹⁾,

1) Malgré les guillemets, cette traduction n'est pas littérale.

et M. W. continue en disant que l'historien Sseu-ma Ts'ien donne le même récit, mais en plus grand détail; n'aurait-il pas mieux valu alors traduire Sseu-ma Ts'ien, qui écrivait vers 100 avant notre ère, plutôt que le résumé de Kao Yeou, qui est de la seconde moitié du II^e siècle après Jésus-Christ? A prendre Sseu-ma Ts'ien au lieu de Kao Yeou, M. W. eût été amené en outre à reproduire les dates mentionnées par l'historien, et c'eût été double profit: on constate en effet avec surprise que M. W. traduit la biographie de Lu Pou-wei sans donner la moindre indication chronologique, ce qui n'éclaire guère les lecteurs non spécialistes, et cette absence de dates, comme on le verra bientôt, a fait aboutir M. W. lui-même à certaines conclusions que je crois inadmissibles¹⁾.

Lu Pou-wei, riche marchand, fit à la capitale du prince de Tchao, dans le Sud-Ouest du Tcheli, la connaissance d'un jeune prince de Ts'in qui vivait alors là en ôtage et dont il sut exciter et seconder les ambitions. Celui-ci, bien que cadet et né d'une concubine, réussit en effet, de son lieu de quasi-exil, à se faire choisir secrètement comme premier fils par son père le prince héritier Ngan-kouo de Ts'in qui n'avait pas d'enfant de sa première femme. En 257 av. J.-C., le jeune prince put s'enfuir de la capitale de Tchao avec Lu Pou-wei et rentra à Ts'in; en 251, son père Ngan-kouo montait sur le trône de Ts'in et lui-même devenait officiellement prince héritier, puis succédait à son tour à Ngan-kouo dès 250; c'est le roi Tchouang-siang. En 247, le roi Tchouang-siang mourait lui-même et avait pour successeur son fils, âgé de 12 ans vrais, et qui devait laisser dans l'histoire un nom fameux, Ts'in Che-houang-ti.

La naissance du futur Ts'in Che-houang-ti est entourée de quelque mystère. Le fait certain est que Lu Pou-wei, à la capitale

1) M. W. n'a pas de chance avec le calendrier; la feuille de titre de son ouvrage porte 丁卯 *ting-mao* avec une équivalence 1928; mais *ting-mao* est 1927.

de Tchao, avait une concubine qui plut au prince de Ts'in et que Lu Pou-wei la lui céda; c'est là la mère de Ts'in Che-houang-ti. Dans ses "Annales principales" de Ts'in, Sseu-ma Ts'ien n'en dit pas plus¹⁾; mais, dans sa biographie de Lu Pou-wei (*Che ki*, 85, 2 a), il déclare expressément que la concubine était déjà enceinte du futur Ts'in Che-houang-ti quand Lu Pou-wei la passa au prince de Ts'in et qu'on le cacha à celui-ci; en ce cas, le créateur de l'unité impériale chinoise ne serait pas de lignée royale. Je ne suis pas très porté à admettre cette naissance irrégulière de Ts'in Che-houang-ti. Les lettrés, qui avaient voué au fondateur de l'unité impériale une haine d'ailleurs compréhensible, devaient très naturellement accueillir et au besoin créer un bruit qui lui était défavorable. Sseu-ma Ts'ien s'est fait ici leur écho, mais lui-même paraît fournir inconsciemment un argument contre son récit. Il nous dit en effet que la concubine de Lu Pou-wei cacha sa grossesse et qu'elle accoucha au terme du 大期 *ta-k'i*; or les anciens commentateurs sont d'accord pour admettre que *ta-k'i* signifie "une année entière", et qu'ainsi la gestation de Ts'in Che-houang-ti aurait duré douze mois au lieu des dix mois habituels (comptés à la chinoise). Si tel est bien le sens, comme nous n'avons pas la même confiance dans ces grossesses d'une durée excessive, nous trouverons plus simple d'admettre que la concubine de Lu Pou-wei n'était pas enceinte quand elle fut prise par le prince de Ts'in. Sans parler des altérations graves que, sous les Song, Sseu-ma Kouang fit ici subir au texte de Sseu-ma Ts'ien pour le corser, on voit donc que Sseu-ma Ts'ien lui-même a adopté ici une version évidemment tendancieuse. Son texte même me paraît d'ailleurs offrir une autre contradiction intrinsèque quand il représente d'abord la concubine

1) Chavannes, *Mém. hist.*, II, 100: "Lorsque le roi Tchouang-siang était un prince envoyé en otage dans [le pays de] Tchao, il vit la concubine de Lu Pou-wei; elle lui plut et il l'épousa; elle enfanta Che-houang."

de Lu Pou-wei comme une simple belle fille qui dansait très bien (邯鄲諸姬絕好善舞者), ce qui, vu les habitudes du temps, n'indique pas une origine bien élevée, mais déclare plus loin qu'elle appartenait à une des grandes familles de l'état de Tchao (趙豪家女). Enfin, pour tout ce qui concerne l'origine de Lu Pou-wei et son rôle jusqu'à l'avènement du roi Tchouang-siang, les critiques chinois ont déjà signalé de nombreuses divergences entre les indications du *Tchan-kouo ts'ö* et celles de Sseu-ma Ts'ien; une comparaison minutieuse de ces deux sources sera nécessaire pour arriver à des conclusions qui, sans être certaines, soient du moins probables ¹⁾.

Lors de son avènement en 250, le roi Tchouang-siang combla d'honneurs Lu Pou-wei, qui devint bientôt une sorte de premier ministre quand le roi Tchouang-siang fut remplacé sur le trône par un enfant de 12 ans en 247 ²⁾. Du vivant du roi Tchouang-siang,

1) M. W. n'a pas fait de remarque en traduisant le passage de Sseu-ma Ts'ien ou plutôt son résumé par Kao Yeou, mais sa note 1 de la p. III montre que lui aussi doute de la paternité de Lu Pou-wei. Chavannes (*Mém. hist.*, II, 100, n. 2) semble bien avoir alors oublié le passage du ch. 85 de Sseu-ma Ts'ien. Mayers (*Chin. Reader's Manual*, n° 228) prête à Lu Pou-wei un calcul qui va contre les termes de l'historien chinois. Giles tantôt donne la paternité de Lu Pou-wei comme une tradition douteuse (*Biogr. Dict.*, n° 1455, où l'ordre des événements est interverti), tantôt comme un fait avéré (n° 1712). Le travail européen le plus critique sur la biographie de Lu Pou-wei et le mariage du roi Tchouang-siang est celui de Ch. Piton dans *China Review*, XIII, 365—374; ses opinions concordent en gros avec les miennes, mais il y a quelques erreurs et les textes sont à serrer de plus près; cf. aussi A. Forke, *Gesch. der alten chines. Philosophie*, Hambourg, 1927, gr. in-8, pp. 537—540.

2) En dehors de son titre de ministre, Lu Pou-wei reçut du jeune prince le titre de 仲父 *tchong-fou* (*Che ki*, 85, 2 b), que le commentateur Tchang Cheou-tsie interprète par 次父 *ts'eu-fou*; c'est donc à bon droit que M. W. le rend par "second père". M. W. ajoute que ce titre avait été octroyé antérieurement à des fonctionnaires particulièrement méritants, tels 管仲 Kouan Tchong de Ts'i. L'exemple de Kouan Tchong est en effet bien connu, et Tchang Cheou-tsie le rappelle; mais M. W. eût dû indiquer les autres exemples anciens qu'il a pu connaître. Tout le monde n'admet pas, malgré Tchang Cheou-tsie, que le titre ait la même valeur dans le cas de Kouan Tchong et dans celui de Lu Pou-wei. En ce qui concerne Kouan Tchong, *tchong* était son vrai nom, et le *Ts'eu yuan* soutient que, pour lui, "Tchong-fou" est simplement une appel-

ou peut-être seulement après sa mort, Lu Pou-wei avait renoué des relations intimes avec son ancienne concubine devenue reine mère. Quand le jeune souverain parvint à l'adolescence, Lu Pou-wei, inquiet de l'avenir, s'arrangea pour se substituer dans les faveurs de la reine mère un sien client Lao Ngai qu'on fit passer pour eunuque et de qui la reine mère eut secrètement deux enfants. La neuvième année de son règne, c'est-à-dire en 238 av. J.-C., le futur Ts'in Che-houang-ti, qui avait alors atteint 21 ans réels et venait de prendre le bonnet viril¹⁾, fut mis au courant de toute

lation polie "Seigneur Tchong", de même qu'on a dit 尙父 "Chang-fou", "Seigneur Chang", pour 呂尙 Lu Chang. A vrai dire, je ne crois pas que le *Ts'eu yuan* ait raison, et le 說苑 *Chouo yuan* raconte l'épisode d'une manière qui suppose que *tchong-fou* ait été pour Kouan Tchong un véritable titre de parenté conféré par le duc Houan de Ts'i (桓公立以為仲父; le *Che ki*, ch. 62, ne cite pas le titre de *tchong-fou* dans sa biographie de Kouan Tchong; quant au passage du *Chouo yuan*, il manque dans le *Chouo yuan* actuel et je l'emprunte au commentaire de Tchang Cheou-tsie, *Che ki*, 62, 2 a; on trouve d'ailleurs le titre même de *tchong-fou* appliqué à Kouan Tchong dans d'autres passages du *Chouo yuan*, éd. des "Cent philosophes", XI, 2 a; XIII, 5 a). La lettre de Ts'in Che-houang-ti qui détermina le suicide de Lu Pou-wei précise bien aussi l'emploi de *tchong-fou* comme un titre conférant une parenté. M. Forke (*Gesch. d. alten chin. Philos.*, 538) s'est absolument trompé en pensant que le *tchong-fou* de Lu Pou-wei était à interpréter par "Père Tchong", en souvenir de Kouan Tchong, et cette traduction est à rejeter également pour le seul exemple que je connaisse du titre de *tchong-fou* entre Kouan Tchong et Lu Pou-wei, à savoir son attribution au ministre 惠施 Houei Che (cf. *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*, XVIII, 6, assez obscur d'ailleurs, et la traduction de M. W., p. 308, à préférer ici encore au "Vater Tchong" que M. Forke indique aussi cette fois, *loc. cit.*, p. 427). En somme *tchong-fou*, qui signifie au propre "frère cadet du père", et tel est le sens que lui donne le vieux 釋名 *Che ming*, n'a été, comme titre, qu'une spécialisation adoptée par des princes souverains en faveur de ministres plus âgés qu'eux d'une génération; c'est dans les mêmes conditions que *tchong-fou* sera à nouveau, au début du IV^e siècle de notre ère, le titre de 王導 Wang Tao, et ici encore la popularité de Kouan Tchong fera évoquer son souvenir (cf. Giles, *Chin.-Engl. Dict.*², 2876, et *Biogr. Dict.*, 2232). L'expression *tchong-fou*, bien attestée, est omise à tort dans le *P'ei-wen yun-fou* et dans son *Supplément*.

1) "Le 4^e mois, le souverain [alla] passer la nuit à 雍 Yong; au jour *ki-yeou*, le roi prit le chapeau viril et ceignit l'épée. [Lao] Ngai, marquis de Tch'ang-sin, fomenta une rébellion" (Chavannes, *Mém. hist.*, II, 108). C'est quand on atteignait 20 ans

l'intrigue; Lao Ngai se révolta ouvertement, mais fut vaincu et mis à mort avec ses principaux partisans (sept.-oct. 238). Le mois suivant (oct.-nov. 238)¹⁾, Ts'in Che-houang, qui avait voulu mettre Lu Pou-wei à mort, se bornait à le relever de ses fonctions ministérielles²⁾ et à l'envoyer résider dans ses domaines du Honan. Au bout de "plus d'un an", donc en principe vers le début de 236 avant J.-C., le roi de Ts'in, inquiet de la clientèle que Lu Pou-wei avait conservée au Honan, lui enjoignit par lettre d'aller

à la chinoise (19 ans pour nous) qu'on prenait le chapeau viril, et naturellement on n'avait pas tendance, en principe, à reculer cette date pour un prince déjà régnant. Or, Ts'in Che-houang-ti, né en 259, avait en 238 vingt-deux ans à la chinoise (c'est aussi ce que dit Chavannes; ce doit être par une faute de texte que le commentaire de Tchang Cheou-tsie parle de 21 ans); le rôle qu'il devait jouer par la suite ne suppose pas par ailleurs une nature timide ou arriérée. Il me semble donc probable que Ts'in Che-houang-ti n'ait pas attendu la dénonciation de 238 pour savoir plus ou moins ce qui se passait à sa Cour; mais sa mère et l'entourage de sa mère le maintenaient sinon en chartre privée, du moins dans une minorité dont il ne put s'émanciper sans peine; son départ pour Yong dut être une sorte de coup d'état, et Lao Ngai y répondit par une révolte ouverte.

1) Lao Ngai fut exécuté le 9^e mois de la 9^e année (*Che ki*, 85, 3 a), et Lu Pou-wei fut remercié le 10^e mois de la 10^e année; il semblerait donc à première vue que plus d'un an se fût écoulé entre les deux événements; mais, à cette période des Ts'in, l'année civile commençait au 10^e mois astronomique; le 9^e mois (astronomique) est donc en principe le dernier mois de la 9^e année, et le 10^e mois (astronomique) de la 10^e année vient immédiatement après lui. Ce système n'a pas été d'ailleurs sans causer chez les historiens des malentendus et des erreurs, et je ne suis pas sûr que les *Annales principales* des Ts'in et celles de Ts'in Che-houang-ti ne soient pas parfois fautives de ce chef. Pour des difficultés, cf. en tout cas Chavannes, *Mém. hist.*, II, 92, n. 3; 93, n. 1; ajouter qu'à la p. 103, le dixième mois est mentionné après le troisième, au lieu que, d'après le système, il devrait commencer l'année; ici encore, comme dans d'autres cas relevés dans les notes précitées de Chavannes, il semble qu'il s'agisse du dixième mois qui inaugurerait l'année civile suivante (c'est ce que suggèrent les caractères cycliques cités pour un jour de ce mois); par contre, dans notre texte du ch. 85, le 10^e mois de la 10^e année doit bien être le mois par lequel cette année débute, comme c'est le cas dans Chavannes, *Mém. hist.*, II, 91, pour le premier fait relaté sous l'année 259 av. J.-C.

2) Chavannes, *Mém. hist.*, II, 112, a traduit par "donner sa démission", mais le mot 免 *mien* a les deux sens sous les Han, et la construction du ch. 85, 3 a (十年十月免相國呂不韋), aussi bien que les circonstances, sont en faveur d'une sorte de révocation.

s'établir au Sseu-tch'ouan avec les siens. Lu Pou-wei vit là le pré-lude d'une condamnation à mort prochaine et s'empoisonna; les *Annales principales* du *Che ki* placent sa mort et ses funérailles au début de la 12^e année de Ts'in Che-houang-ti, c'est-à-dire à une époque qui va d'octobre 236 jusque dans les premiers mois de 235¹⁾.

Lu Pou-wei n'était pas un lettré, mais il savait soigner sa popularité et, conscient des services que pouvaient rendre des discoureurs et écrivains habiles, il en entretenait autour de lui un grand nombre; il leur fit mettre en ordre ce qu'ils avaient entendu dire ou disaient eux-mêmes, et c'est là l'œuvre qui nous est parvenue sous le titre de *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* ou *Annales du sieur Lu*²⁾. De nos jours, comme sous les Han, elle est répartie en 26 chapitres et comprend trois grandes divisions: les 12 紀 *ki* ou "régulateurs"³⁾, les 8 覽 *lan* ou "considérations", et les 6 論 *louen* ou "dissertations"; chacun des 12 *ki* est en 5 sections (= 60 sections), chacun des 8 *lan* en 8 sections (= 64 sections)⁴⁾, chacun des 6 *louen* en 6 sections (= 36 sections), soit un total de 160 sections; tous ces nombres ont une valeur rituelle.

A quel moment l'ouvrage a-t-il été rédigé et l'ordre actuel en est-il l'ordre primitif? M. W. a proposé pour ces deux questions des solutions qu'il me paraît assez difficile d'accepter.

1) Si on peut hésiter entre la fin de 236 et le début de 235, il faut décidément renoncer à la date de 237 que donnait Mayers, n^o 465, et qu'on retrouve encore dans Legge, *Li Ki*, I, 20, et dans Couvreur, *Li ki*², I, 330. De l'attitude de Ts'in Che-houang-ti envers Lu Pou-wei, on ne peut rien conclure ni pour ni contre la paternité de celui-ci.

2) Ce n'est naturellement pas un commentaire sur le *Tch'ouen-ts'ieou* de Confucius, et il ne vaudrait pas de le dire si cette erreur singulière ne se rencontrait dans Couvreur, *Li ki*², I, 344.

3) Je reviendrai sur ce terme plus loin.

4) Dès les Song, ou même plus tôt, une des sections du premier *lan* s'est perdue, au moins partiellement, et ce qui en reste a été arbitrairement soudé à la postface qui termine les 12 *ki*; cette postface à son tour est hors nombre par rapport aux 60 sections des 12 *ki*.

Les douze *ki* se terminent par un 序意 *siu-yi*, sorte de post-face, qui débute ainsi: “La huitième ¹⁾ année de Ts'in, [la planète] année étant en 涸灘 *t'ouen-t'an* ²⁾, en automne, le premier jour [du mois] étant *kia-tseu*, ce premier jour un homme de bonne compagnie s'informa des douze *ki*. Le marquis de 文信 *Wen-sin* ³⁾ dit: “J'ai étudié l'enseignement que Houang-ti a donné à Tchouan-hiu: En haut, il y a un grand disque ⁴⁾, en bas il y a un grand carré. . . .”

Tous les commentateurs disent que, par “huitième année de Ts'in”, il faut entendre “huitième année de Ts'in Che-houang-ti”, et c'est évidemment la seule solution admissible, encore que la rédaction soit surprenante ⁵⁾. Mais ceci ne tire pas d'embarras. M. W. (p. 490) s'est borné à dire que les commentateurs (chinois) ne sont pas au clair s'il faut lire l'indication cyclique d'année comme équivalant à *keng-chen* ou à *sin-yeou*, et n'a indiqué aucune correspondance en chronologie européenne pour l'une ou l'autre de ces années. Mais un premier point est certain: *t'ouen-t'an* est toujours et par définition l'équivalent de 申 *chen*; l'indication paraîtrait donc viser *keng-chen*, et *keng-chen* répond en principe à 241 av. J.-C. (en style

1) M. W., qui a bien traduit par “im achten Jahr” p. 154, a écrit par inadvertance “in das zehnte Jahr” dans sa discussion de la p. x.

2) M. W. (p. 154) écrit “*gün-tan*”, soit pour nous *kiun-t'an*; je ne crois pas que cette lecture existe.

3) Lu Pou-wei avait été nommé “marquis de Wen-sin” la 1^{re} année du roi Tchouang-siang, c'est-à-dire en 250 av. J.-C. (*Che ki*, 85, 2 b). Au lieu de “Le marquis de Wen-sin dit”, M. W. traduit “Je dis”, en ajoutant en note que Lu Pou-wei se désigne ici lui-même par son titre nobiliaire; M. Forke (*Gesch. d. alten chin. Philos.*, 539) a compris de même, et a admis en outre que le 良人 *leang-jen*, l’“homme de bonne compagnie”, n'était autre que le “pupille” de Lu Pou-wei, c'est-à-dire Ts'in Che-houang-ti (qui avait alors 20 ans; M. Forke aurait-il compris au sens de “prince” le 君子 *kiun-tseu* par lequel Kao Yeou glose *leang-jen*?). Tout ceci me paraît peu vraisemblable, et il est clair, à mon sens, qui c'est un autre qui parle de Lu Pou-wei en le désignant par son titre.

4) M. W. traduit (p. 154): “Es gibt einen grossen König in der Höhe”, mais “König” doit être une faute d'impression pour “Ring”.

5) Il me semble qu'on attendrait au moins un mot comme 王 *wang*, “roi”, après Ts'in.

historique); seulement 241 av. J.-C. est la sixième année de Ts'in Che-houang-ti et non la huitième. On pourrait évidemment songer à corriger 八 *pa*, "huitième", en 六 *lieou*, "sixième", mais le commentaire de Kao Yeou, qui est de la seconde moitié du II^e siècle de notre ère, a aussi "huitième", et il faudrait alors admettre qu'une altération dans le texte a amené de bonne heure une altération correspondante du commentaire par l'intervention d'un "copiste intelligent". Le mieux paraît être de garder le texte, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre même parmi les sinologues européens. On connaît quelques exemples plus anciens, mais purement astrologiques et exprimés avec le cycle des lieux sidéraux de Jupiter, où il faut abaisser de deux ans l'indication cyclique apparente pour avoir la date réelle; nous admettrons provisoirement que nous avons ici un exemple unique d'un emploi identique de la série à laquelle appartient *t'ouen-t'an* et qui ne se rencontre ensuite qu'en cycle stabilisé et avec sa valeur normale¹⁾. L'année visée est donc 239 av. J.-C., qui n'est ni *keng-chen*, ni *sin-yeou*, mais *jen-siu*. Ceci semble confirmé en outre par l'indication du jour: la mention de l'automne, sans autre précision, doit se rapporter au début de l'automne; or, d'après la *Concordance* du P. Hoang, le premier jour du premier mois d'automne de 239 av. J.-C. aurait

1) Cf. Chavannes, *Mém. hist.*, III, 659—660; de Saussure, dans *T'oung Pao*, 1908, 456; 1914, 678—684. Dans l'édition de Pi Yuan (que M. W. paraît avoir eue entre les mains), il est fait état des calculs de 錢塘 Ts'ien T'ang (1735—1790), qui, au nom du système 超辰 *tch'ao-tch'en* ou 跳辰 *t'iao-tch'en*, voulait que la mention de *t'ouen-t'an* fût une erreur d'un an due au rédacteur du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*, et prétendait aussi expliquer par le même système *tch'ao-tch'en* la divergence constante d'un an dans les notations d'années cycliques chez Pan Kou (cf. à ce sujet Chavannes, dans *JA*, 1890, 498, et de Saussure, dans *T'oung Pao*, 1908, 471—475). Je ne retrouve ni chez Chavannes ni chez de Saussure une discussion de ce système *tch'ao-tch'en* tel qu'il est exposé dans le *Che-san king tchou chou*, sous-commentaire du *Tcheou li*, ch. 26, art. du 馮相氏 *p'ing-siang-che* (cf. toutefois Chavannes, *Mém. hist.*, III, 653, qui cite un autre commentaire du même passage du *Tcheou li*).

bien été un jour *kia-tseu*, premier du cycle, comme le veut le texte du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*. Mais reste à savoir si l'indication de la *Concordance*, à travers les tables de Wang Yue-tcheng, ne provient pas en dernière analyse du texte même qui nous occupe ici. En tout cas, le P. Hoang donne, comme équivalent occidental de ce jour *kia-tseu*, le 7 août 239 av. J.-C., style historique grégorien. On sait que les dates grégoriennes du P. Hoang antérieures à l'ère chrétienne doivent être abaissées de deux jours ¹⁾, ce qui donnerait ici le 9 août 239; mais, sauf erreur de ma part, c'est le 16 août 239 historique julien, donc le 12 août 239 av. J.-C., style historique grégorien, qui a été un jour *kia-tseu*; je n'ai pas poussé la recherche au-delà.

Ainsi les douze chapitres de "régulateurs" seraient de 239 av. J.-C., c'est-à-dire d'une époque où Lu Pou-wei était tout puissant à la cour de Ts'in. Quant aux "considérations", M. W. a invoqué ce passage de l'autobiographie de Sseu-ma Ts'ien ²⁾: **不韋遷蜀世傳呂覽** "[Lu] Pou-wei fut banni au Chou (= Sseu-tch'ouan), et le monde transmit les *Considérations de Lü [Pou-wei]*"; d'après M. W. (p. x), Sseu-ma Ts'ien indique ici clairement que Lu Pou-wei n'a composé ses *Considérations* qu'après son exil au Sseu-tch'ouan, et on ne peut d'autre part admettre, ajoute M. W., qu'il y ait là une erreur de l'historien. Il est de fait que Sseu-ma Ts'ien, voulant expliquer pourquoi il continue son œuvre d'historien après une condamnation infamante, cite des exemples anciens d'écrivains que le malheur non seulement n'a pas arrêtés mais a même plutôt inspirés, et parmi eux fait état des *Considérations* de Lu Pou-wei. Mais le témoignage est-il aussi décisif que l'admet M. W.? Remarquons d'abord que des critiques chinois, tels que **方孝儒** Fang Hiao-jou (1357—1402), moins conservateurs que M. W., n'ont pas

1) Cf. *T'oung Pao*, 1929, 149.

2) *Che ki*, 130, 5 b; tout le passage se retrouve dans *Ts'ien Han chou*, 62, 9 a.

hésité à dire que Sseu-ma Ts'ien s'est trompé¹⁾. Un autre lettré connu, 齊召南 Ts'i Chao-nan (1703—1768), a fait remarquer²⁾ qu'immédiatement après le passage relatif à Lu Pou-wei, Sseu-ma Ts'ien ajoute dans une phrase parallèle: “Han Fei fut emprisonné par les Ts'in, et [il y eut] le 說南 *Chouo nan* et le 孤憤 *Kou fen*”; ce sont là en effet deux sections de l'œuvre philosophique de Han Fei, le *Han Fei-tseu*, mais il est hors de question qu'elles aient pu être composées dans le bref intervalle qui s'écoula entre l'emprisonnement de Han Fei et son suicide forcé. Sseu-ma Ts'ien lui-même, dans sa biographie de Han Fei, donne d'ailleurs ces chapitres comme rédigés quand Han Fei se trouvait encore dans son état natal de Han; bien plus, il indique expressément le chapitre *Kou fen* comme un de ceux qui avaient en un temps fait souhaiter à Ts'in Che-houang-ti de pouvoir attirer Han Fei près de lui³⁾. Ts'i Chao-nan en conclut que Sseu-ma Ts'ien (dût sa rédaction nous paraître un peu lâche) procède par analogie et cite des écrivains qui ont écrit après avoir passé par le malheur à côté d'autres dont les malheurs subséquents n'ont pas fait supprimer les écrits.

Telle est en effet la conclusion à laquelle il faut s'arrêter si on veut sauver le texte de l'autobiographie de Sseu-ma Ts'ien⁴⁾,

1) Voir l'argumentation de Fang Hiao-jou reproduite dans l'appendice (*fou-k'ao*) de l'édition de Pi Yuan insérée au *King-hiun-l'ang ts'ong-chou*.

2) Cf. la note de Ts'i Chao-nan placée à la fin du ch. 62 du *Ts'ien Han chou* dans l'édition de K'ien-long et celles qui la suivent.

3) Cf. *Che ki*, 63, 3 a et 5 a.

4) Je ne suis pas sûr que cette autobiographie, ou plutôt cette postface au *Che ki*, ait la valeur absolue qu'on a accoutumé de lui accorder. L'étude des sections de l'œuvre de Sseu-ma Ts'ien qui étaient perdues dès les Han occidentaux montre qu'un passage important de cette postface a été au moins remanié. Ici même, parmi ces auteurs malheureux qu'il invoque à titre de précédents, Sseu-ma Ts'ien nomme “左丘 Tso-k'ieou qui a perdu la vue (明 *ming*)” et “孫子 Souen-tseu qui a eu les pieds coupés (臙 *pin*)”; or on sait que ces personnages s'appelaient Tso-k'ieou Ming et Souen Pin. Il y a quelque artifice littéraire assez peu digne d'un écrivain sérieux à faire état de traditions qui de

car il n'est pas douteux, contrairement à ce qu'a pensé M. W., que les *Considérations*, tout comme le reste de l'ouvrage de Lu Pou-wei, ne soient antérieures à l'ordre d'exil au Sseu-tch'ouan. Au temps seulement de sa puissance à la Cour de Ts'in Lu Pou-wei avait autour de lui ces milliers de clients parmi lesquels sont, selon Sseu-ma Ts'ien lui-même, les auteurs véritables du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*. C'est à cette époque de la vie de Lu Pou-wei que Sseu-ma Ts'ien, dans sa biographie du personnage (*Che ki*, 85, 2 b), attribue la composition de l'ouvrage complet et qu'il en énumère toutes les parties, les "Considérations" tout aussi bien que les "Discussions" ou les "Régulateurs". Bien plus, Sseu-ma Ts'ien cite à propos de l'ouvrage complet l'anecdote célèbre qui veut que Lu Pou-wei ait fait placer le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* à la porte du marché de Hien-yang, la capitale des Ts'in, et suspendre au-dessus une grosse somme d'or¹⁾ promise à quiconque trouverait un seul mot à changer dans le texte; naturellement personne ne se présenta, car Lu Pou-wei était puissant. Au contraire, tout le récit de Sseu-ma Ts'ien devient incohérent si on place une partie de la rédaction après la disgrâce de Lu Pou-wei. J'ajouterai même que je ne crois pas que Lu Pou-wei soit jamais allé au Sseu-tch'ouan. Le texte même de sa biographie suggère qu'il se soit empoisonné au Honan quand il eut reçu l'ordre de se rendre au Sseu-tch'ouan, et c'est bien ainsi qu'a compris Fang Hiao-jou. Une circonstance accessoire me fortifie dans cette opinion. Même après son envoi en

toute évidence sont si étroitement apparentées au nom même des individus qu'elles deviennent suspectes en quelque manière. Mais la question des remaniements que le *Che ki* a subis est trop complexe pour être abordée de biais et en passant.

1) 千金 *ts'ien-kin*; la valeur de l'expression a changé au cours des siècles, et je ne suis pas convaincu que les "mille livres d'or" souvent adoptées soient correctes; "mille pièces d'or" se justifie encore moins dans un pays qui, pratiquement, n'a jamais monnayé l'or; les "tausend Pfund Geld" de M. W. (p. III) sont par contre bien vagues (si du moins "Geld" n'est pas une faute d'impression pour "Gold").

disgrâce au Honan, Lu Pou-wei, comme Sseu-ma Ts'ien l'atteste, avait conservé un certain nombre de partisans. Quand il mourut, cette clientèle lui fit immédiatement et furtivement des funérailles rituelles, et qui indisposèrent assez Ts'in Che-houang-ti pour lui faire prendre contre ceux qui y participèrent des mesures que les "Annales principales" des Ts'in ont enregistrées¹⁾. Or une tradition constante, attestée au moins dès la première moitié du III^e siècle de notre ère, veut que ces funérailles aient eu lieu au Honan, et que la tombe de Lu Pou-wei ait été située sur ce mont Pei-mang près de Lo-yang qui est la grande nécropole de la "capitale orientale" dès avant les Han et jusqu'aux T'ang²⁾. Ces funérailles rituelles, faites furtivement pour un homme disgrâcié, avec un grand concours de clientèle, s'accorderaient mal avec l'hypothèse de la mort au Sseu-tch'ouan suivie d'un retour du corps au Honan. Les termes de l'autobiographie de Sseu-ma Ts'ien ne s'opposent d'ailleurs pas absolument à la solution que j'adopte; quand l'historien dit que Lu Pou-wei fut exilé au Sseu-tch'ouan, il dit vrai puisque l'ordre en parvint réellement à Lu Pou-wei, mais celui-ci a préféré la mort immédiate à un lointain exil qui ne l'eût pas sauvé. Nous admettons donc en définitive que, si la postface qui termine le ch. 12 est bien authentique, malgré ses bizarreries et ses mutilations, le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* entier a été achevé en 239 avant J.-C., un an avant la chute de celui dont il porte le nom³⁾.

1) Cf. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 116. Les mesures répressives distinguent entre les gens de Ts'in et ceux de Tsin. Chavannes dit en note que ces gens de Tsin sont ceux qui avaient accompagné Lu Pou-wei quand il était venu de son pays natal de Tchao, l'un des trois états formés du démembrement l'ancien Tsin. Il y a là une petite erreur. Lu Pou-wei faisait son commerce à Han-tan, capitale du Tchao, mais lui-même était originaire soit de Wei, soit de Han, c'est-à-dire de l'un des deux autres états nés des ruines du Tsin; par suite les gens de Tsin peuvent être aussi bien des compatriotes appartenant à Wei ou à Han que des compagnons amenés de Han-tan.

2) Cf. *Che ki*, 6, 3 b; 85, 3 b.

3) M. Duyvendak, dans son excellent livre *The book of Lord Shang* (Londres, Probsthain, 1928, p. 10) date le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* de 238 av. J.-C. Si c'est sur l'idée d'un

La question de l'ordre ancien de l'ouvrage est plus difficile à résoudre que celle de la date. L'ordre actuel est "Régulateurs", "Considérations", "Dissertations", mais la postface est à la fin des "Régulateurs", au lieu qu'on l'attendrait à la fin de l'ouvrage. D'autre part, Sseu-ma Ts'ien donne à deux reprises (85, 2b, et 14, 1b) l'ordre "Considérations", "Dissertations", "Régulateurs"¹⁾, ce qui semblerait indiquer que les "Régulateurs" terminaient primitivement l'ouvrage, et ainsi se justifierait que la postface fût placée après eux, en fin d'ouvrage²⁾. J'ajouterai qu'en apparence ceci pourrait expliquer aussi que Sseu-ma Ts'ien, dans sa postface-autobiographie, parlât du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* sous le titre de *Lu lan*, "Considérations de Lu", puisque les "Considérations" seraient alors la section initiale. M. W. adopte finalement l'hypothèse suivante: Lu Pou-wei fit d'abord paraître les "Régulateurs" au temps de sa puissance, et leur donna le titre d'*Annales du sieur Lu*; la postface actuelle les terminait; plus tard, en exil, il leur préfixa les "Considérations" et les "Dissertations", sans que le titre général fût changé.

Ici encore je ne pense pas que les arguments invoqués soient décisifs, mais je n'ai pas non plus de preuves bien fortes à offrir dans l'autre sens. L'ordre actuel est sinon primitif, du moins fort ancien, car il est attesté non seulement par Ma Tsong pour l'époque des T'ang³⁾, mais par la préface de Kao Yeou pour le II^e siècle

achèvement au Sseu-tch'ouan, la date est trop haute; si c'est, comme je le suppose, d'après la postface qui termine le ch. 12, elle est trop basse d'un an.

1) M. W. (p. xi) dit que ce même ordre se retrouve, en dehors de Sseu-ma Ts'ien, dans les "Han-Urkunden", ce par quoi il semble désigner le *Ts'ien Han chou*; mais je ne crois pas que le *Ts'ien Han chou* énumère nulle part les sections du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*.

2) A vrai dire M. W., qui fait état de cette position de la préface aux pages x—xi et l'y estime surprenante si l'ordre actuel est primitif, dit à la p. 490 que "la postface de l'ouvrage entier est placée à la fin de la première partie, conformément à l'usage chinois" (c'est moi qui souligne), et les deux opinions sont contradictoires; M. W. avait vraisemblablement rédigé les notes du texte avant d'écrire son introduction.

3) Cf. le passage de son *Yi lin* reproduit dans le *fou-k'ao* de l'édition de Pi Yuan, 2 a.

de notre ère. Quant au reste, on a vu que je ne croyais pas aux raisons invoquées pour placer une partie de la rédaction du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* au cours d'un exil au Sseu-tch'ouan qui, à mon sens, ne fut jamais accompli. Dès le début, et ici j'en suis d'accord avec M. W., les "Régulateurs" ont existé, puisque c'est à eux sûrement que l'ouvrage doit son titre d'*Annales du sieur Lu*, déjà donné par Sseu-ma Ts'ien, et, si la postface a quelque valeur, ces *Régulateurs* sont de 239 avant notre ère; mais dès l'année suivante Lu Pou-wei était tombé, et je ne vois pas que l'œuvre ait pu paraître en deux fois. Dans ces conditions, et malgré l'ordre dans lequel Sseu-ma Ts'ien énumère les sections, j'incline à penser que, dès l'origine, l'ordre était le même qu'au temps de Kao Yeou et de nos jours.

Que sont ces douze 紀 *ki*, ou "Régulateurs", qui, à mon avis, ont toujours ouvert l'ouvrage et lui ont valu son titre? M. W. les appelle des "Aufzeichnungen", à quoi je préférerais l'équivalence "Regeln" de M. Forke (*Gesch. d. alten chines. Phil.*, 539): ce sont des détails calendériques sur les douze mois considérés comme norme et marque-temps, ou du moins c'est là le sujet du premier paragraphe de chacun des douze chapitres, à un mois par chapitre. Ces premiers paragraphes de chacun des douze chapitres ont eu, au moins en apparence, une fortune singulière, puisqu'on considère généralement que c'est du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* qu'ils ont été extraits sous les seconds Han pour constituer le chapitre 月令 *Yue ling*, ou "Règles des mois", du *Li ki*¹⁾; on dit même encore

1) Cf. Couvreur, *Li ki*², I, 330—410; Legge, *Li Ki*, I, 20—21, 249—310. Ce chapitre est aussi naturellement dans la traduction plus ancienne de Callery; il a été traduit en outre par Grube dans le *Religionsgeschichtliches Lesebuch* de Bertholet, Tübingen, 1911; il y a des divergences assez sérieuses entre Legge, Couvreur et Wilhelm. Legge (I, 7) et Couvreur (I, xvii) ont admis (et M. Forke les a encore suivis récemment pour le *Yue ling*, dans sa *Gesch. d. alten chines. Phil.*, 515) que trois chapitres du *Li ki*, dont le *Yue ling*, n'ont été incorporés à ce rituel que par Ma Jong (79—166); c'est là une information qui provient du *Souei chou* (32, 9 r^o), mais les commissaires de K'ien-long ont montré dans leur notice du *Li ki* (*Sseu-k'ou...*, 21, 2 r^o) que le *Souei*

souvent, bien qu'à tort, que la liste complète des 28 mansions lunaires se trouve pour la première fois en Chine dans ces paragraphes du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*¹⁾. Il est clair en effet que les premiers paragraphes de chacun des douze chapitres des "Régulateurs" et le *Yue ling* sont copiés l'un de l'autre, ... à moins qu'ils ne soient tous deux copiés d'une troisième source. Or cette troisième source a dû exister, bien qu'elle ne remonte pas au temps du "duc de Tcheou" comme M. W. paraît presque incliner à l'admettre (p. VII), mais à la fin de la dynastie Tcheou: c'est le 周書 *Tcheou chou*, ou 逸周書 *Yi Tcheou chou*. Tcheng Hiuan (127—200) disait que le *Yue ling* du *Li ki* était pris au *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*, mais Ts'ai Yong (133—192) soutenait qu'en réalité cette partie du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* et le *Yue ling* du *Li ki* étaient tous deux empruntés au ch. 53 du [*Yi*] *Tcheou chou*, précisément intitulé *Yue ling*²⁾. Le *Yi Tcheou chou* est un recueil de morceaux de dates diverses, mais qui remontent dans leur ensemble au temps des Tcheou; Sseu-ma Ts'ien l'a connu; malheureusement, si la table en énumère bien encore aujourd'hui 71 chapitres comme au temps de Ts'ai Yong, le texte en est aujourd'hui très incomplet et altéré; en particulier onze chapitres sont perdus au moins depuis le milieu du XIV^e siècle et probablement dès l'an 600 environ, et parmi eux le *Yue ling*³⁾. Mais il ne me paraît nullement in-

chou fait bien probablement erreur et que le *Yue ling* devait faire partie de la collection de traités qui a formé le *Li ki*, à savoir le recueil dit du "petit Tai", au moins dès le temps de Lieou Hiang (1^{er} siècle av. J.-C.). Tcheng Hiuan parle d'ailleurs de l'incorporation du *Yue ling* au *Li ki* en des termes qui excluent que cette incorporation soit due à Ma Jong, dont il était le disciple préféré. En réalité, l'histoire du *Li ki* n'a été faite sérieusement jusqu'ici par aucun de ses traducteurs.

1) C'est encore ce qui est dit dans l'édition posthume des notes du P. Havret, *Mélanges sur la chronol. chinoise* (*Var. Sinol.* n^o 52), Changhai, 1920, p. 26. Pour des mentions des mansions lunaires avant Lu Pou-wei, cf. de Saussure, dans *T'oung Pao*, 1922, 283—284, et H. Maspero, *ibid.*, 1929, 277—284.

2) Pour les textes de Tcheng Hiuan et de Ts'ai Yong, cf. le *fou-k'uo* de l'édition de Pi Yuan, 1 a.

3) Cf. la notice du *Sseu k'ou...*, 50, 1 b—4 a.

vraisemblable que Ts'ai Yong ait raison et que le *Yue ling* perdu du [Yi] *Tcheou chou* soit l'original des textes correspondants du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* et du *Yue ling* du *Li ki* ¹⁾. Par ailleurs c'est

1) Le ch. *Yue ling* du *Yi Tcheou chou* existait sûrement au II^e siècle de notre ère, car il est expressément cité par Ma Jong (79—166) dans son commentaire du *Louen yu* (cf. *Sseu k'ou...*, 50, 2 b). Ts'ai Yong connaissait bien la question du *Yue ling*, et lui-même avait écrit un 月令章句 *Yue-ling tchang-kiu*, ou *Commentaire du Yue-ling*, en 12 ch. (cf. *Souei chou*, 32, 7 b), dont de longs passages sont cités dans la première moitié du VI^e siècle par 劉昭 Lieou Tchao dans les notes des chapitres qu'il a ajoutés au *Heou Han chou*, en particulier dans celles des chapitres sur le calendrier; on admet qu'il s'agit d'un commentaire du *Yue ling* du *Li ki*, mais il pouvait aussi bien s'agir de celui du *Yi Tcheou chou*. Les raisons pour lesquelles Tcheng Hiuan soutenait que le *Yue ling* était l'œuvre de Lu Pou-wei sont rappelées par K'ong Ying-ta (574—648) au début de son sous-commentaire sur ce chapitre du *Li ki*. Les deux principales sont l'identité entre le *Yue ling* et le premier paragraphe de chacun des douze "Régulateurs" de Lu Pou-wei, et le fait que le *Yue ling* suppose des institutions des Ts'in et non des Tcheou, en particulier quand il place le commencement de l'année au dixième mois. L'identité des textes ne prouverait rien si tous deux étaient pris à une même source. A la seconde raison, K'ong Ying-ta lui-même répond que Lu Pou-wei est mort quinze ans (quatorze pour nous) avant que Ts'in Che-houang-ti n'eût conquis tout l'empire (221 av. J.-C.) et ce n'est qu'après cette conquête que Ts'in Che-houang-ti imposa le début de l'année au dixième mois. Je ne suis pas sûr que cette réponse de K'ong Ying-ta ait grande valeur, car les *Annales principales* des Ts'in supposent le commencement de l'année au dixième mois bien avant 221, et les chronologistes l'adoptent à partir de 255 avant J.-C. (cf. la *Concordance* du P. Hoang). Tcheng Hiuan tenait surtout pour l'attribution à Lu Pou-wei parce que l'autre école, celle de Ts'ai Yong, voulait que l'auteur fût le duc de Tcheou, qu'on plaçait alors au XII^e siècle avant notre ère. Ceci revient à dire que l'autre école voyait dans le *Yue ling* un chapitre du *Yi tcheou chou* attribué au duc de Tcheou; mais le *Yi Tcheou chou* ne remonte pas si haut; ce n'est pas une œuvre uniforme, et les opuscules qui le composent sont des derniers siècles des Tcheou; son *Yue ling*, même s'il est la source de Lu Pou-wei, pouvait très bien n'être que de la première moitié du III^e siècle avant notre ère et avoir subi l'empreinte de la puissance croissante des Ts'in (certains commentateurs, comme Lou Wen-tch'ao, nient d'ailleurs que le texte du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* ou du *Yue ling* impose ce commencement de l'année au dixième mois). Par une note de Lou Tö-ming (circa 600 A.D.) insérée en tête des commentaires du *Yue ling*, nous savons que l'attribution du *Yue ling* au duc de Tcheou, donc au *Yi Tcheou chou*, fut encore soutenue, après Ts'ai Yong, par Wang Sou (195—256), grand lettré, encore que grand faussaire, et auteur d'un commentaire du *Li ki*, en 30 ch., qui existait encore sous les Souei (*Souei chou*, 32, 7 b), mais est perdu; selon toute vraisemblance, Wang Sou avait encore accès au *Yue ling* du *Yi Tcheou chou*. Mais déjà, dans la première moitié du VII^e siècle, K'ong Ying-ta, en discutant l'opinion de Tcheng Hiuan, écrit: "Le [Yi] *Tcheou chou* avait antérieurement un *Yue ling*; comment peut-on

encore le même texte qui, avec quelques changements, est à la base du ch. 5 du *Houai-nan-tseu*, intitulé 時則 *Che-tsö*, “Règles des saisons”¹⁾.

Mais tout ceci a une répercussion sur l’opinion que M. W. s’est faite quant à la transmission du *Lu-che tch’ouen-ts’ieou*. M. W., en général très porté à défendre la valeur de la tradition chinoise, admet ici que le *Lu-che tch’ouen-ts’ieou* a subi des remaniements assez importants sous les Han, car la place du soleil dans les mansions lunaires se rapporte “à une époque postérieure au début de l’ère chrétienne”; telle est en effet la conclusion à laquelle est arrivé l’astronome W. Hartner, qui a étudié les données astronomiques de l’ouvrage à la demande de M. W. Je ne suis pas astronome, mais j’avoue garder des doutes sur les conclusions de M. Hartner. Au nom de l’astronomie, on nous a bien souvent présenté comme certaines, pour l’antiquité chinoise, des dates historiquement inadmissibles, et ce n’est pas la faute de l’astronomie en soi, mais de l’application qu’on en fait à des données chinoises insuffisantes en elles-mêmes ou insuffisamment comprises. M. Hartner (pp. 507—509), qui renvoie pour les 28 mansions au *Handbook* de Doolittle (1872) et subsidiairement aux notes du P. Havret († 1901)²⁾, n’a

dire que [le *Yue ling*] est l’œuvre de [Lu] Pou-wei?” (周書先有月令。何得云不韋所造); et j’entends par là non pas que, selon K’ong Ying-ta, le *Yi Tcheou chou* avait un *Yue ling* “antérieurement” à Lu Pou-wei (quoique cela soit impliqué), mais que le *Yi Tcheou chou* contenant “antérieurement” un *Yue ling* déjà perdu au temps de K’ong Ying-ta; la disparition du ch. 53 du *Yi Tcheou chou* se placerait alors entre le milieu du III^e siècle et la fin du VI^e, et peut-être sa trop grande ressemblance avec *Yue ling* du *Li ki* y a-t-elle contribué.

1) Ceci aussi a été signalé par Ts’ai Yong, mais ce chapitre du *Houai-nan-tseu*, qui est aujourd’hui le cinquième, est indiqué par lui comme le quatrième. On sait que le *Houai-nan-tseu* est un recueil de morceaux d’auteurs divers, encore plus que le *Lu-che tch’ouen-ts’ieou*. Dans le cas présent, la concordance avec le *Lu-che tch’ouen-ts’ieou* et le *Yue ling* n’est que partielle, mais suffisante toutefois pour qu’une étude critique du *Yue ling* doive discuter soigneusement les leçons du *Houai-nan-tseu*; aucune de nos traductions ne l’a fait.

2) Parues seulement en 1920 dans le n^o 52 des *Variétés* [et non “*Variations*”] *Sinologiques*.

évidemment pas lu les travaux plus récents de de Saussure, mais il n'était pas besoin de ceux-ci pour savoir à quoi s'en tenir sur les faisceaux que sont en réalité les *sieou* et sur le choix des étoiles déterminatrices parfaitement arrêté dès la fin des Tcheou; le "Schwerpunkt" et les inductions de M. Hartner sont hors de cause ¹).

Or les conclusions de M. Hartner, obtenues avec une connaissance si superficielle de l'ancienne astronomie chinoise, entraîneraient certaines conséquences que M. W. ne paraît pas avoir aperçues. Si les données astronomiques du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* ont été rajeunies après le début de l'ère chrétienne — on ne nous dit pas d'ailleurs la date postérieure à ce début à laquelle M. Hartner a abouti —, ceci supposerait un remaniement parallèle et identique dans le *Yue ling*, que nous avons vu exister à part du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* au moins dès le premier siècle avant notre ère, et aussi dans le *Houai-nan-tseu* qui est du deuxième siècle avant notre ère, car le *Yue ling* et *Houai-nan-tseu* donnent, pour les divers mois, les mêmes positions du soleil dans les mansions que celles indiquées par le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*; encore ne fais-je pas intervenir le *Yue ling* perdu du *Yi Tcheou chou* qui était bien probablement aussi dans le même cas. Ces changements parallèles et identiques dans toute cette série d'ouvrages me paraissent invraisemblables et je suis convaincu *a priori* que les données astronomiques du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*, reprises par un astronome mieux au fait de l'histoire de l'astronomie chinoise que le D^r Hartner, apparaîtront conciliables avec une date allant en gros de 350 à 240 avant notre ère ²).

1) Cf. en dernier lieu H. Maspero dans *T'oung Pao*, 1929, 278—284. M. Hartner commet à deux reprises l'erreur de lire "Wu" le nom de la mansion 室 *che*; lui-même n'est pas sinologue, et son informateur aura confondu *che* et 屋 *wou*.

2) Je n'ose pas encore faire état, pour ou contre la date des données du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*, de la remarque de M. Hartner (p. 509) selon qui "le début de l'année,

Si je ne crois pas au remaniement des données astronomiques que contenait primitivement le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*, cela ne veut pas dire que le texte nous soit parvenu sous une forme absolument correcte. Les érudits chinois en ont eu le sentiment tous les premiers et ont fait paraître un certain nombre d'éditions plus ou moins critiques, sans compter les remarques et notes publiées par plusieurs érudits au sujet du texte sans donner d'édition complète de celui-ci; à la base de leur critique textuelle, il y a d'abord les exigences mêmes de la langue, puis les citations du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* dans d'autres ouvrages depuis les Han jusqu'aux Song, enfin les récits parallèles à ceux du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* et qu'on retrouve dans beaucoup d'écrits de la fin des Tcheou, des Han ou même des Six dynasties, en particulier dans le *Tchan-kouo ts'ö*, le *Kouo yu*, le *Houai-nan-tseu*, le *Chouo yuan*. Malheureusement, si M. W. indique certains de ces rapprochements dans ses notes (assez copieuses au début, très rares pour les derniers chapitres), il a omis de nous dire de quelle ou de quelles éditions il se servait et à quels travaux critiques il avait eu accès. De l'ensemble de ses remarques, on peut déduire qu'il a utilisé une édition dérivant de l'édition critique établie en 1789 par 畢沅 Pi Yuan en partant d'un exemplaire des Yuan, et qui est jusqu'ici la meilleure¹⁾; quant

au moment de la constitution de l'almanach, tombait en février, vraisemblablement dans la seconde moitié". Ce début en février, moins fixe que M. H. ne paraît le dire (à raison des mois intercalaires), n'est pas le début de l'année astronomique, qui n'a jamais varié, mais le début de l'année civile jusqu'à la fin des Tcheou et à nouveau à partir de 104 avant J.-C. Par là, M. H. va à son insu contre l'opinion courante, qui croit que les indications du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* (et du *Yue ling*, et aussi celles du *Che-tsö* du *Houai-nan-tseu*) se rapportent à un calendrier du type du calendrier des Ts'in, c'est-à-dire où l'année civile commençait au dixième mois astronomique. Telle est du moins l'interprétation aussi bien de Tcheng Hiuan et de K'ong Ying-ta pour le *Yue ling* (Legge, *Lí Kí*, I, 294; Couvreur, *Lí kí*², I, 387) que de Kao Yeou pour le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*; Lou Wen-tch'ao (1717—1795) a émis toutefois des doutes dont M. W. s'est fait l'écho (p. 484, n. 6).

1) Pour les éditions du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* antérieures à celles de Pi Yuan, voir, outre le *fou-k'ao* de Pi Yuan lui-même, le *Catalogue* de Mo Yeou-tche, X, 2 b.

aux travaux critiques, M. W. cite une ou deux fois le **讀書雜誌** *Tou-chou tsa-tche* de **王念孫** Wang Nien-souen (1744—1832), assez souvent le **諸子平義** *Tchou-tseu p'ing-yi* de Yu Yue (1821—1906), et au moins une fois (p. 495) un **諸子平論** *Tchou-tseu p'ing-louen*. Mais il y aurait bien d'autres études critiques à faire intervenir. Parmi celles sensiblement contemporaines de l'édition de Pi Yuan, le **呂子校補** *Lu-tseu kiao-pou* en 2 ch., par **梁玉繩** Leang Yu-cheng, est accessible entre autres dans le *Che-hiun-t'ang ts'ong-chou*. Depuis Pi Yuan, **蔡雲** Ts'ai Yun a fait paraître un **呂子校補獻疑** *Lu-tseu kiao-pou hien-yi*, et il y a des notes critiques sur le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* dans les œuvres de **陳昌齊** Tch'en Teh'ang-ts'i (1743—1820), dans les œuvres de Wang Nien-souen et de Yu Yue qu'a citées M. W., dans le **札迤** *Tcha yi* de Souen Yi-jang (1848—1908); le 1^{er} numéro du **國故** *Kouo-kou* de 1919 contenait le début d'un **呂氏春秋高注補正** *Lu-che tch'ouen-ts'ieou Kao tchou pou-tcheng* par **孫鏘鳴** Souen Tsiang-ming, écrit en 1868. Au Japon, il faut mentionner le **讀呂氏春秋** *Toku Roshi-shunjū*, en 4 ch., par **荻生雙松** Ogiu Futamatsu, et le **補訂讀呂氏春秋** *Ho-tei Toku Roshi-shunjū* de **戶崎允明** Tozaki Immei¹⁾, en 5 ch. Encore n'ai-je pas fait une étude spéciale du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* et doit-il y avoir un certain nombre de travaux chinois récents qui me sont demeurés inconnus.

Telle quelle, la traduction de M. W., si elle n'utilise qu'une faible partie de tous ces matériaux, demeure correcte, et je pense même que, dans quelques passages, sa version des "Régulateurs" est préférable aux traductions que Legge et Couvreur ont données

1) Ogiu Futamatsu et Tozaki Immei ont écrit sur un certain nombre de philosophes chinois, et le second en particulier sur *Mo-tseu*. M. Forke (*Mé Ti*, p. 11, et *Gesch. d. alten chines. Philos.*, 373) écrit le second nom **戶崎**; je ne crois pas que ce soit l'orthographe correcte.

des passages correspondants du *Yue ling*; il eût été bon toutefois de s'expliquer sur ces désaccords. Il ne vaut pas de s'arrêter longuement à des détails: 司城 *sseu-tch'eng* est rendu par "Stadthauptmann" p. 127, mais par "Arbeitsminister" p. 356; la seconde équivalence est seule bonne. A la p. 128, "ohne Angehörige" dit à peu près le contraire de 無主 *wou-tchou*. P. 188, le nom des 氏 se lit Ti et non Tche. P. 398: les difficultés de cette géographie légendaire sont esquivées; il faut à la l. 3 un pays de 其肱 *K'i-kong* devant "die Einarmigen"; à l. 15, M. W. annonce cinq noms, mais n'en donne que quatre; c'est que 之交 *tche-kiao* est le reste d'un nom altéré, etc. P. 495, n. 23: Qu'est-ce que le "Westpol"? P. 502, l. 2: "Souen Pin est un écrivain militaire, non un "diplomate".

Ce sont là des vétilles, et je n'ai d'ailleurs pas suivi parallèlement le texte chinois et la traduction d'un bout à l'autre. Toutefois j'ai encore deux remarques à formuler, de nature différente, mais qui touchent toutes deux à des questions de principe. L'une est qu'il est inadmissible de ne pas marquer les noms de famille doubles; "Gung Sun Lung" est indéfendable, tout comme "Si Ma Tang"; et M. W. en a eu le sentiment, car sa traduction porte parfois "Gung-Sun Lung", mais comment se fait-il que ce genre de notation n'apparaisse que sporadiquement dans la traduction et jamais à l'index? ¹⁾

L'autre question est plus sérieuse. Dans la section 7 du ch. 13, le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* cite une phrase des 夏書 *Hia chou* ou "Livres des Hia" et une des 商書 *Chang chou* ou "Livres des Chang", et M. W. (p. 494) indique que ces phrases se retrouvent en effet, en rédaction plus ou moins différente, la première dans

1) L'index, qui renvoie aux chapitres et non aux pages, est très incommode et donne l'impression d'avoir été établi directement sur le texte chinois plutôt que pour la présente traduction.

le ch. 大禹謨 Ta-Yu mo des “Livres des Hia” du *Chou king* actuel et la seconde dans le ch. 咸有一德 Hien-yeou yi-tō des “Livres des Chang” du même *Chou king*; notre confrère se borne à ajouter que la leçon de la seconde phrase dans le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* paraît préférable à celle que le *Chou king* donne aujourd'hui. M. W. suit ici les indications des critiques chinois contemporains, mais ne paraît pas avoir soupçonné le vrai problème, d'ailleurs pleinement résolu aujourd'hui. Le commentaire de Kao Yeou, au II^e siècle de notre ère, se bornait à dire pour chacune de ces deux phrases qu'elles faisaient partie du 逸書 *Yi Chou*, c'est-à-dire des “chapitres perdus du *Chou king*”. En effet, les ch. Ta-Yu mo et Hien-yeou yi-tō sont de ceux qui, disparus sous les Han, reparurent entre le milieu du III^e siècle et le début du IV^e, dans ce faux qui remonte vraisemblablement à l'école de Wang Sou et qu'on appelle le “*Chou king* en caractères anciens”. Les faussaires se sont servis de bribes citées dans des auteurs anciens et les ont accommodées aux besoins de leurs propres théories, les noyant dans des développements nouveaux de leur crû et leur faisant dire tout autre chose que ce qu'ils disaient réellement. Si les deux phrases citées dans le *Lu-che tch'ouen-ts'ieou* se retrouvent dans les chapitres apocryphes du *Chou king* actuel, c'est qu'elles sont précisément parmi les éléments dont le faussaire s'est servi, en les altérant d'ailleurs; et nous avons par là même une preuve de l'ancienneté du *Lu-che tch'ouen-ts'ieou*. Mais il ne semble pas que nos confrères allemands voient encore clair dans ce problème du *Chou king*. Quand M. Forke traduisait *Mo-tseu*, il a rencontré de même des citations du *Chou king*, et en particulier certaines que les érudits chinois modernes signalent avec raison comme sources auxquelles les faussaires ont puisé après les Han; mais M. Forke (par exemple *Mé Ti*, p. 372) a cru que ces érudits modernes arguaient de faux le *Chou king* entier, alors qu'il ne s'agit que des chapitres du

pseudo-texte en caractères anciens (*kou-wen*). Il y a cependant là une donnée essentielle de la philologie chinoise sur laquelle on doit tomber d'accord en Europe comme c'est chose faite en Chine.

Dans le présent compte-rendu j'ai exprimé bien des critiques; c'est que le progrès de nos études me paraît lié à certaines exigences dans l'étude comparative et l'annotation des textes. Mais je ne voudrais pas laisser une impression fautive. M. W. est le premier à avoir traduit un texte considérable et difficile; d'autres après lui pourront aller plus loin; il lui restera le mérite très réel de leur avoir ouvert et débroussaillé la route.

P. Pelliot.

Alfred FORKE, *Geschichte der alten chinesischen Philosophie*, Hamburg, Friederichsen, 1927, gr. in-8, XVI + 594 pages; RM. 36. [= *Hamburg. Universität. Abhandl. aus dem Gebiet der Auslandskunde*, vol. 25; Reihe B., Völkerkunde, Kulturgeschichte und Sprachen, vol. 14.]

Nul sinologue n'a plus fait pour l'étude de la philosophie chinoise ancienne que M. FORKE, qui, depuis plus de trente ans, après des notes sur Yang Tchou¹⁾ et sur les sophistes chinois²⁾, nous a donné une traduction complète du *Louen heng*³⁾, une traduction complète de *Mo-tseu*⁴⁾, et a fait paraître presque coup sur coup trois volumes d'exposés généraux, *The World-conception of the Chinese* (Londres, Probsthain, 1925), *Die Gedankenwelt des chinesi-*

1) *Yang-chu the Epicurian in his relation to Lieh-tse the Pantheist*, dans *J. of the Peking Or. Soc.*, III [1893], 203—258.

2) *The Chinese Sophists*, dans *JChBrRAS*, XXXIV [1901—1902], 1—100.

3) *Lun-Héng*, 1^{re} partie, 1907 (avait paru originairement dans les *Mitteilungen* du Séminaire de Berlin de 1906, et a été réimprimé à part en 1907); 2^e partie, 1911 (comme Beiband des *Mitteil.* de Berlin); j'ai donné une bibliographie du *Louen heng* et un long compte rendu de la 2^e partie dans *JA*, 1912, II, 156—171.

4) *Mé Ti, des Sozialethikers und seiner Schüler philosophische Werke*, Berlin, 1922, in-8, XIV + 638 pages (Beiband pour les années XXIII—XXV des *Mitteilungen*).